

COMMUNE DE GIOU DE MAMOU

**EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°41.2020**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Pouvoirs : 0 / Votants : 14 / Votes contre : 0 / Votes pour : 14.

L'an deux mille vingt, le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal convoqué le dix novembre s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CREA, sous la présidence de M. Frédéric GODBARGE, Maire.

Présents : MM Olivier BELAIGUES, Odile BOS, Jean-Louis CAYROU, Sébastien CHEYSSAC, André COUDERC, Olivier GIL, Frédéric GODBARGE, Patrick GOUDERGUES, Yannick LEYBROS, Marie-Jeanne PETERS, Marie PUECHJEAN, Didier RISPAL, Lionel SERGUES, Stéphane VEDRENNE.

Absents excusés : Chrystelle MERLE.

Mme Marie-Jeanne PETERS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet : Tarifs communaux 2021.

➤ ***Vente de concessions au cimetière :***

Concessions trentenaires : 60 € le m²

Concessions cinquantenaires : 100 € le m²

Concessions perpétuelles : 200 € le m².

➤ ***Vente de case au columbarium :***

Concessions trentenaires : 311 € la case

Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir : 53 €

L'ouverture des cases se fera gratuitement.

➤ ***Tarif du restaurant scolaire :***

Restaurant scolaire tarif A : 3.10 € le repas enfant

Restaurant scolaire tarif B : 7.00 € le repas adulte.

➤ ***Tarif de la garderie scolaire :***

Tarif A : 1.40 € le forfait de garderie scolaire.

➤ ***Transport Scolaire communal :***

Tarif par enfant et par mois : 7.90 €.

➤ ***Location de gradins :***

20 € par gradin pour quatre jours de location.

➤ **Location des salles communales :**

Salle du bas du CREA : 140 €, personnes de la commune,
325 €, personnes ne résidant pas sur la commune.

Salles du CREA Entier : 250 €, personnes de la commune,
600 €, personnes ne résidant pas sur la commune,
50 €, forfait chauffage pour associations hors communes

➤ **Location du chapiteau :**

Le chapiteau est loué au tarif unique de 200 €.

➤ **Location du parquet :**

Le parquet de la commune est loué au tarif de 50 € ~ 70 € avec montage.

➤ **Stages divers** : 60 € par jour de présence en semaine ;

Les locations pour stages, pendant le week-end, seront facturées au tarif habituel des locations de week-end.

➤ **Vente d'herbe** sur les biens de section de la commune :

Carnéjac : 87 €/ha

Lamarque-Roques, Mamou, Tabaize : 36 €/ha.

Tous les tarifs ci-dessus sont applicables au premier janvier 2020.

➤ **Giou-Info n° 35** à paraître, espaces publicitaires aux annonceurs,

Petit format 9x3 cm = 40 €

Grand format 9x6 cm = 75 €

Dernière page couverture : ½ page : 190 € - Dernière page couverture - page entière

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 20.11.2020 et qu'il n'a été présenté aucune observation. Extraits transmis à M. le Préfet le 23.11.2020.
Copie certifiée conforme et exécutoire. Au registre sont les signatures.

Le Maire, Frédéric GODBARGE.

